



Où et comment voter ?

Pour connaître votre bureau de vote, vous pouvez utiliser l'outil

[Mon quartier et ma rue.](#)

Comment voter ?

Vous pouvez voter si vous êtes inscrit sur les listes électorales. Il vous suffit de vous rendre dans votre bureau de vote (indiqué sur la carte d'électeur qui n'est pas obligatoire) muni obligatoirement d'une pièce d'identité. Toutes les pièces d'identité acceptées sur monservicepublic.fr

Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 20h sans interruption.

Où voter à Trappes?

Il y a 14 bureaux de vote. Pour savoir dans lequel vous rendre, reportez-vous à votre carte d'électeur : il est inscrit dessus.

- [Bureau n°1 - Hôtel de ville - 1, place de la République](#)
- [Bureau n°2 - Ecole maternelle Irene Joliot Curie - 10bis, allée des Yvelines](#)
- [Bureau n°3 - Ecole maternelle Anne Franck - 8 avenue Gabriel Péri](#)
- [Bureau n°4 - Ecole maternelle Paul Langevin - Place Langevin](#)
- [Bureau n°5 - Ecole maternelle Eugenie Cotton - Rue du centre](#)
- [Bureau n°6 - Ecole maternelle Henri Wallon - rue Henri Wallon](#)
- [Bureau n°7 - Ecole maternelle Léo Lagrange - 20, rue Léo Lagrange](#)
- [Bureau n°8 - Ecole maternelle Jean Macé - Square Jean Macé](#)
- [Bureau n°9 - Ecole maternelle Maurice Thorez - Square Maurice Thorez](#)
- [Bureau n°10 - Ecole élémentaire Louis Pergaud - 7, square Louis Pergaud](#)
- [Bureau n°11 - Ecole maternelle Michel de Montaigne - 1, avenue Beethoven](#)
- [Bureau n°12 - Ecole élémentaire Gustave Flaubert - 31, rue Hector Berlioz](#)
- [Bureau n°13 - Ecole élémentaire Auguste Renoir - 24, rue Léo Lagrange](#)

- [Bureau n°14 - Ecole maternelle Laurent Mourguet - 37, rue de Monfort](#)

Vous ne pouvez pas aller voter ou absent ? Pensez à la procuration !

Pour voter par procuration, rendez-vous avant le jour du vote (au moins 5 jours avant) dans un commissariat de police, un tribunal d'instance ou une gendarmerie, avec une pièce d'identité pour faire établir la procuration. Vous pouvez donner procuration à une personne inscrite sur la liste électorale de la même commune que vous. Tous les détails sur monservicepublic.fr.

Vous pouvez utiliser le formulaire cerfa en ligne et le déposer au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail. Pour l'étranger, se présenter au consulat ou à l'ambassade.



Liens utiles

[Toutes les pièces d'identité acceptées sur monservicepublic.fr](http://monservicepublic.fr)

[Site du service public](http://monservicepublic.fr)

[Formulaire cerfa en ligne](#)

Contact

Direction des affaires générales

Hôtel de ville

1, place de la République

Tél. 01 30 69 17 12

Horaires :

Lundi :14h-19h30

Du Mardi au vendredi : 8h45-12h et 14h-17h